

Organe de Consultation du bassin de mobilité Namur

Séance électronique (COVID-19)

Jeudi 24 septembre 2020

Ordre du jour

1. Introduction (5')

- 1.1. Tour des participants
- 1.2. Quelques mots du Ministre Henry

2. Réseau structurant Express (45')

- 2.1. Déploiement du réseau
 - 2.1.1. Ajustement tactique du réseau cible à court terme (y compris desserte PAE)
 - 2.1.2. Commercialisation par l'OTW
 - 2.1.3. Mises en œuvre 2020/2021 par l'OTW
- 2.2. Connexion du solde des communes au réseau structurant (d'ici 2023)

3. Réseaux TEC (45')

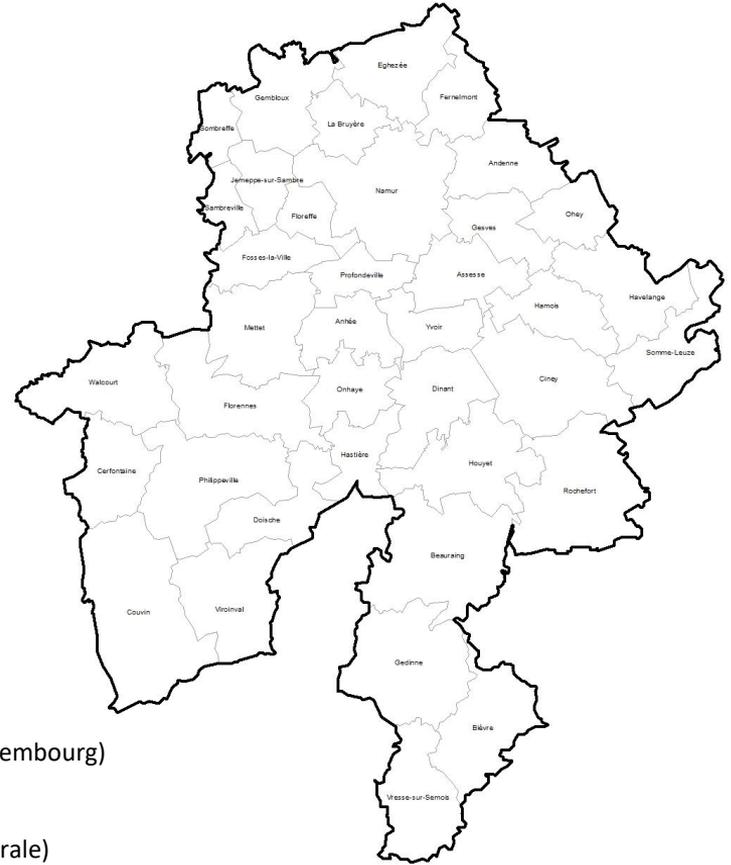
- 3.1. Redéploiement
 - 3.1.1. Ajustement de la méthodologie
 - 3.2.2. Plan Régional de Transport Public de la zone Gembloux
- 3.2. Modifications opérationnelles de l'offre
 - 3.2.1. Plan Transport détaillé OTW 2020 pour le bassin de Namur
 - 3.2.2. Plan Transport détaillé OTW 2021 pour le bassin de Namur

1. Introduction

1.1. Tour des participants

MEMBRES

- Cabinet du Ministre Philippe HENRY
 - Cellule Mobilité : Jérôme WIBRIN (Conseiller)
- Un membre des Collèges communaux de chaque commune du bassin de mobilité
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Département des routes de Namur et du Luxembourg : Pol FLAMEND (Inspecteur général)
 - Autorité Organisatrice du Transport : Antoine PATRIS (Expert) et Florianne MOSSOUX (Juriste)
- Opérateur de Transport de Wallonie
 - Jean-Marc EVRARD (Directeur exécutif de la Direction territoriale de Namur-Luxembourg)
 - Simon COLLET (Directeur opérationnel d'exploitation Namur)
 - Laurie HOLLAERT (Responsable Projet et développement Namur)
 - Stéphane THIERY (Directeur du Marketing et de la Mobilité de la Direction Générale)



1.1. Tour des participants

INVITES

- Opérateur de Transport de Wallonie
 - Edwine BODART (Administratrice)
- SNCB
 - Mourad BAUCHE (chargé de dossiers pour la Wallonie)
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Direction de la Planification de la Mobilité:
 - Xavier GEORGES (gestionnaire en mobilité)

Petit test

1.2. Quelques mots du Ministre Henry

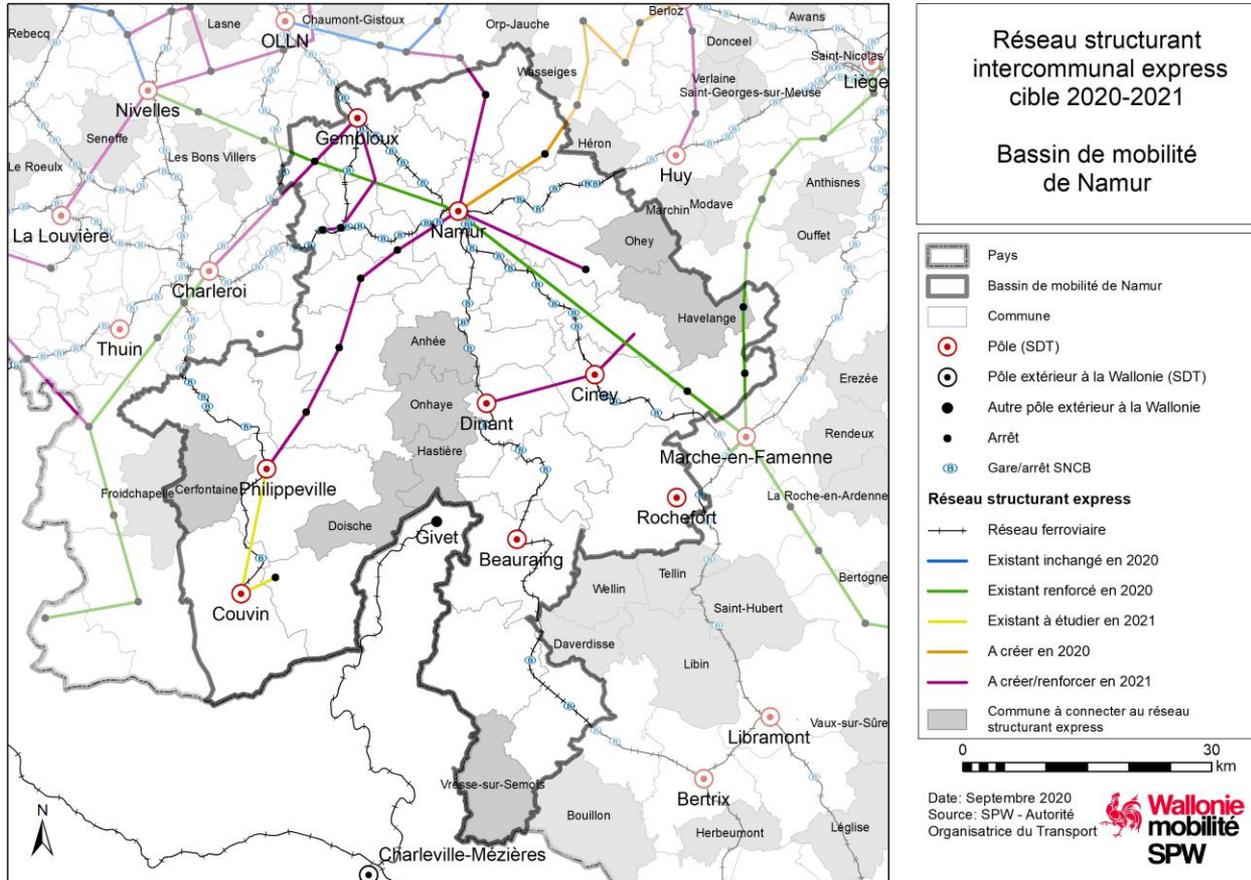
2. Réseau structurant Express

2.1. Déploiement du réseau

2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

Documents préparatoires transmis



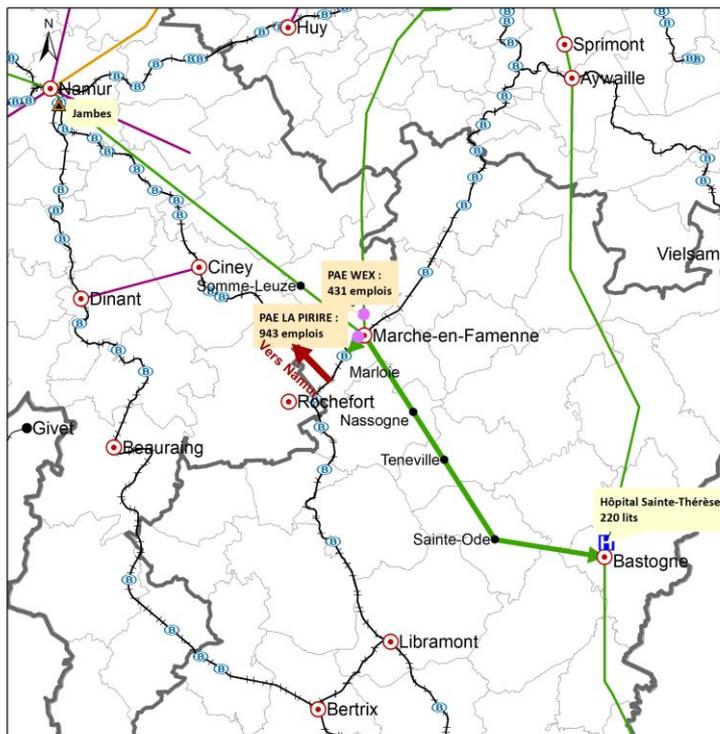
2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

Bastogne – Marche-En-Famenne (– Somme-Leuze – Namur) (renforcement)

Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison Express est d'un parcours par heure et par sens de 6h à 20h entre Bastogne et Marche.

Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :

- Cette liaison dessert le pôle d'emplois de Jambes via Somme-Leuze uniquement en heures de pointe (6h-9h et 16h-19h)
- Cette liaison offre une desserte le dimanche avec 1 parcours depuis Bastogne jusque Namur pour assurer la mobilité estudiantine.
- Ajout d'un parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi



Réseau structurant intercommunal express cible 2020-2021

Bassin de mobilité de Namur
Zoom liaison Bastogne - Marche



Date: Septembre 2020
Source: SPW - Autorité
Organisatrice du Transport



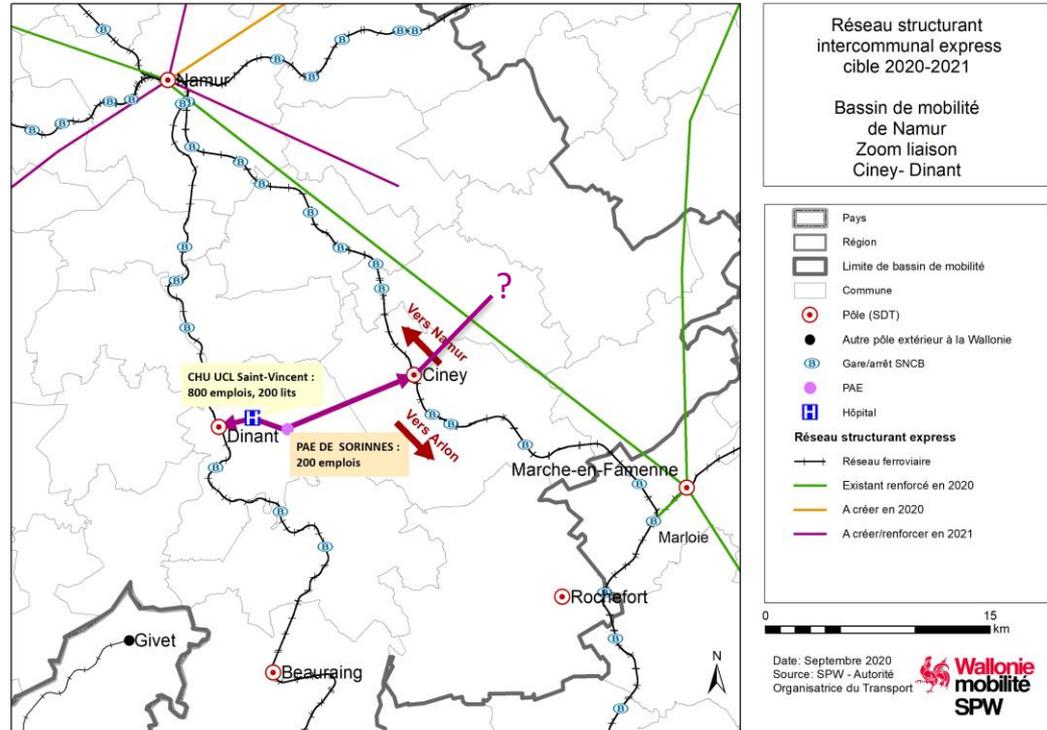
2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

Ciney - Dinant (création)

Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :

- Cette liaison dispose d'un niveau de service cible de
 - 1 parcours par heure par sens en heure de pointe (6h-9h et 16h-19h) du lundi au vendredi
 - 1 parcours toutes les deux heures par sens le samedi.
- Cette liaison dessert le PAE de Sorinnes (200 emplois) ainsi que le CHU UCL Namur – Site Saint-Vincent de Dinant (800 emplois et 200 lits).

Extension de la liaison vers Hamois/Havelange (à analyser) ?



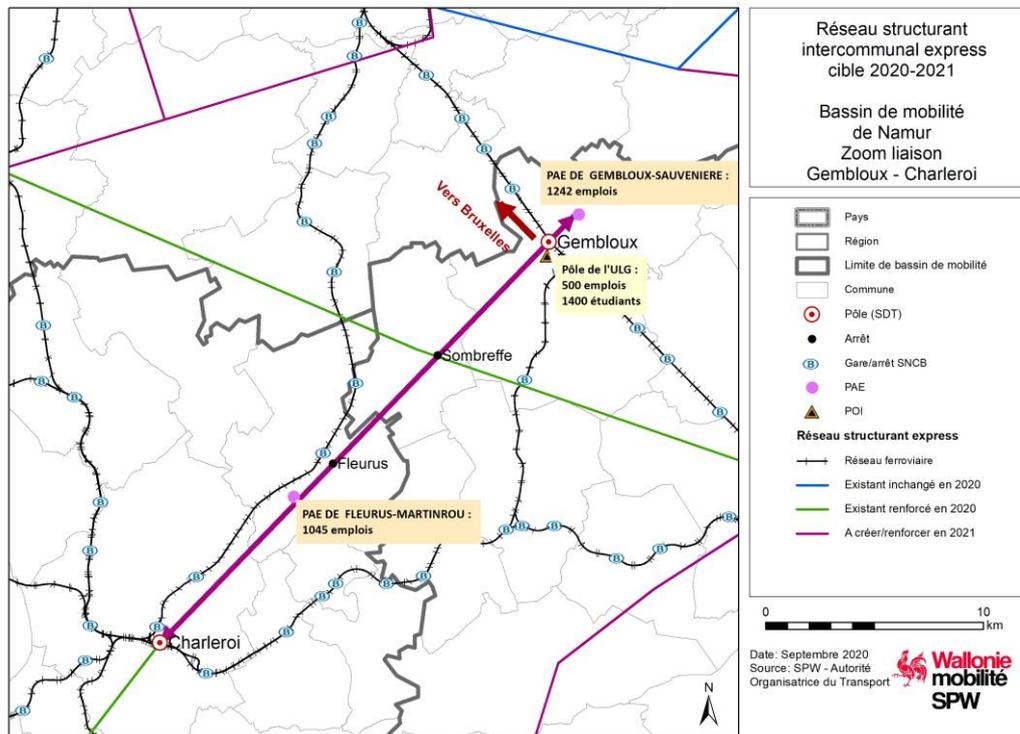
2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi (création)

Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison express est de 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h en semaine.

Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :

- Ajout de 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi ;
- Cette liaison dessert le PAE Fleurus-Martinrou (1.050 emplois), le pôle université ULG Gembloux (500 emplois et 1.400 étudiants) et, uniquement en heures de pointe, le PAE Sauvenière (1.250 emplois) ;
- Cette liaison permettra de rejoindre OLLN et Bruxelles via une correspondance à Gembloux.



2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

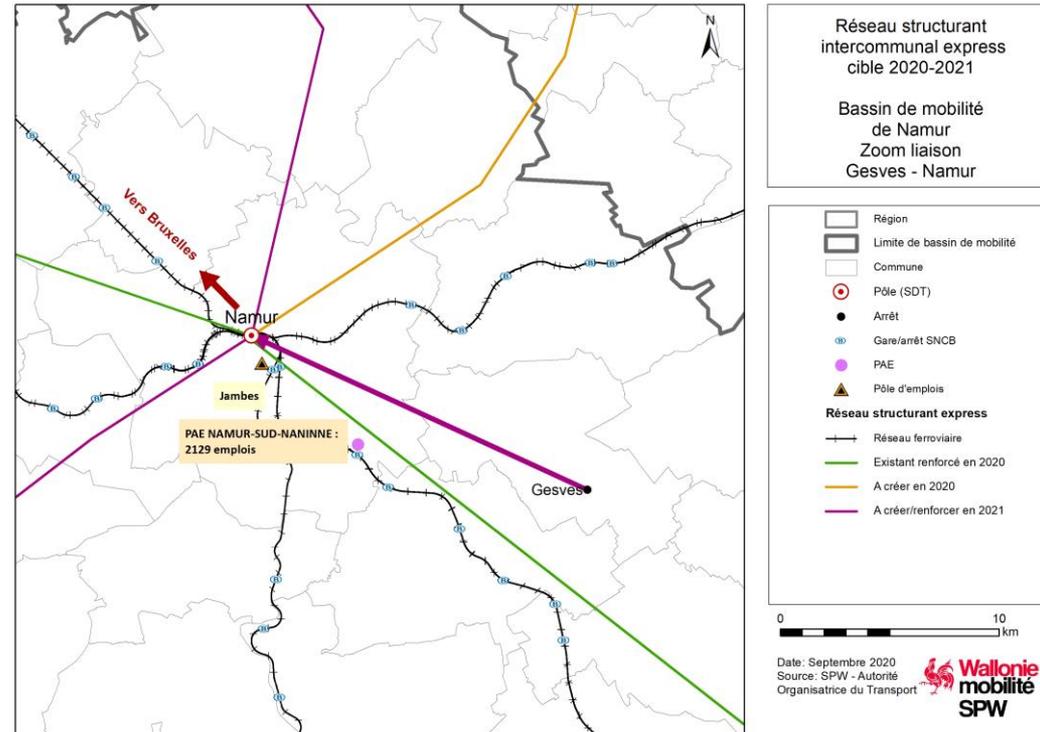
Gesves – Namur (création)

Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison express est de 1 parcours par heure uniquement aux heures de pointe vers Namur le matin (6h-9h) et vers Gesves le soir (16h-19h).

Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :

- Cette liaison desservira le PAE de Naninne (2.150 emplois) et le pôle d'emplois de Jambes ;
- La liaison permettra de rejoindre Bruxelles via une correspondance en gare de Namur.
- Politique de desserte de 2 arrêts sur la Commune

Liaison bidirectionnelle afin de desservir le PAE de Naninne depuis Namur ?



2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

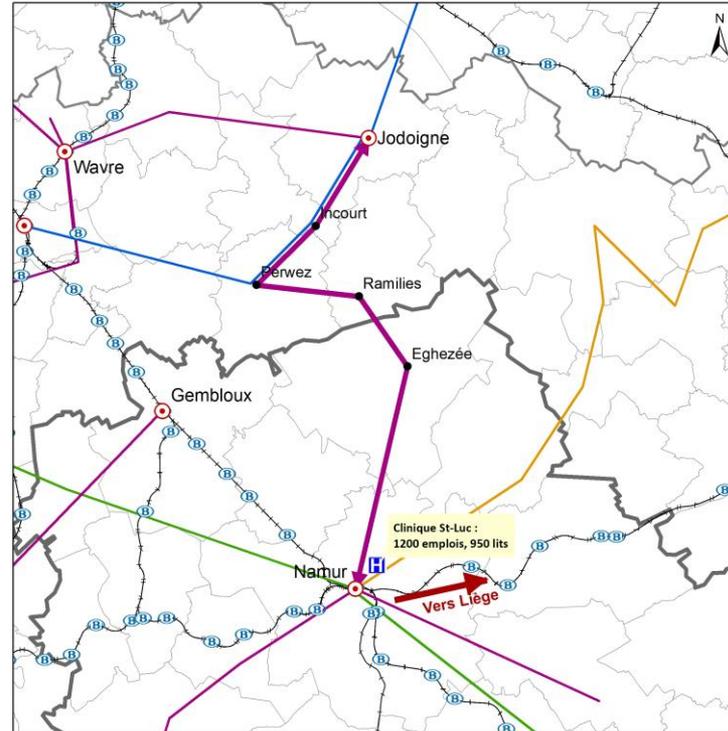
Jodoigne – Incourt – Perwez – Ramilies – Eghezée – Namur (renforcement)

Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison express est de :

- 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;
- maintien des renforts en heures de pointe :
 - 1 parcours supplémentaire/h en heures de pointe de Jodoigne à Namur toute l'année ;
 - 1 parcours supplémentaires/h en heures de pointe d'Eghezée à Namur toute l'année ;

Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :

- La liaison dessert la clinique Saint-Luc de Bouge (1.200 emplois, 950 lits) ;
- La liaison permet de rejoindre Liège via une correspondance en gare de Namur ;
- Ajout d'1 parcours supplémentaires/h en heures de pointe d'Eghezée à Namur en période scolaire ;
- Ajout d'1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi.



Réseau structurant intercommunal express cible 2020-2021

Bassin de mobilité de Namur
Zoom liaison Jodoigne - Namur



0 10 km

Date : Septembre 2020
Source : SPW - Autorité Organisatrice du Transport

2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré – Liège (renforcement)

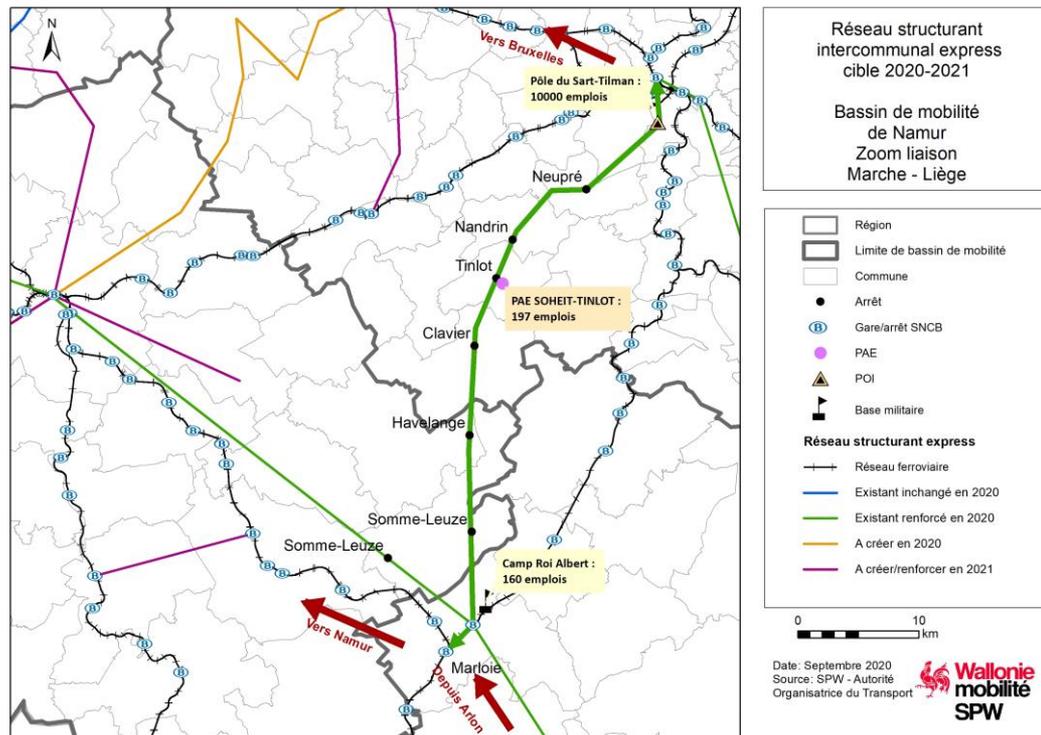
Le niveau de service cible pour cette liaison Express est de :

- 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;
- 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi de 6h à 20h.

Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :

- La précision de la correspondance en gare de Marloie depuis Libramont/Arlon (SNCB) vers Liège (Express) en priorité 3 après les correspondances déjà ciblées à
 - 1) Marloie depuis Liège (Express) vers Namur/Bruxelles (SNCB)
 - 2) Liège-Guillemins depuis Marche-en-Famenne (Express) vers Bruxelles (SNCB)

Projet (SPW M&I) de mobipôle (à Nandrin)



2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

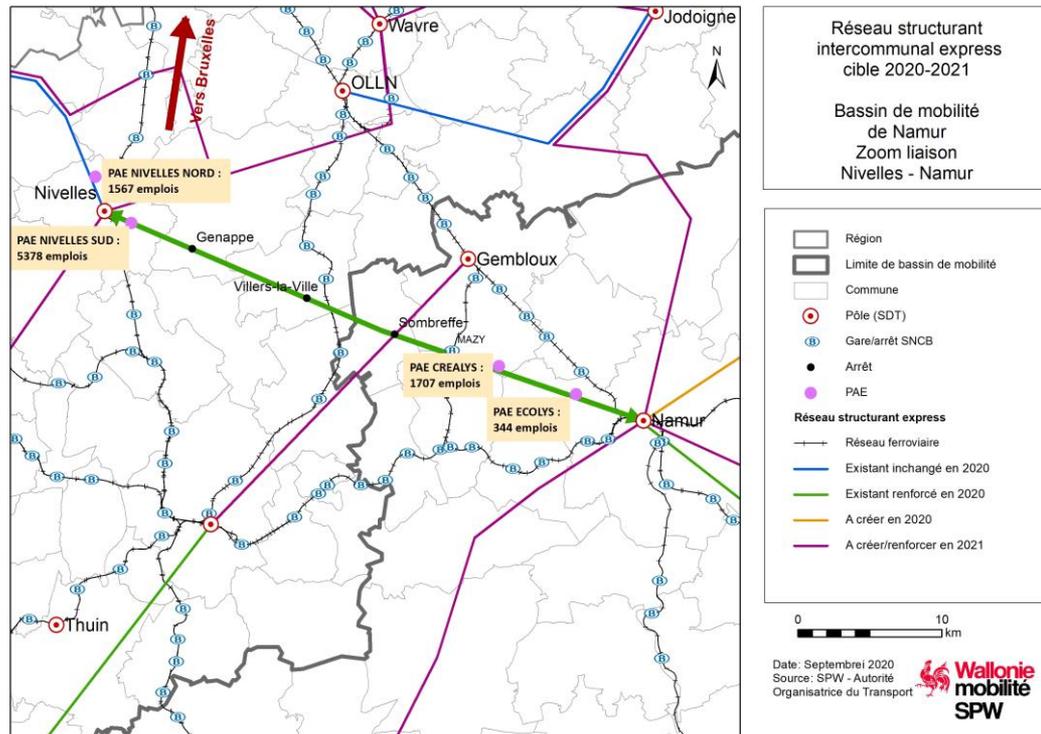
Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe - Namur (renforcement)

Le niveau de service cible pour cette liaison Express est de :

- 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;
- 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi de 6h à 20h.

Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :

- La précision de la correspondance en gare de Nivelles vers Bruxelles comme contrainte plutôt que la correspondance organisée en gare de Namur vers Liège.



2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

Philippeville – Florennes – Mettet – Fosses-la-Ville – Floreffe – Namur (renforcement)

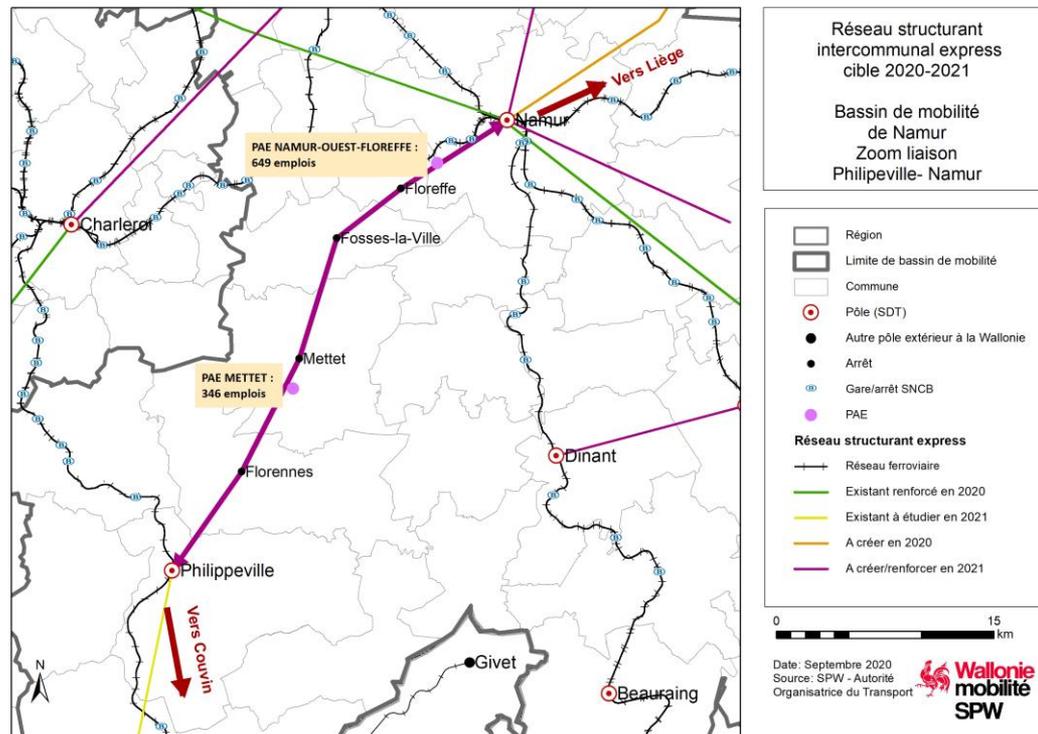
Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison express est de :

- 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;
- 2 renforts en heures de pointe de Philippeville à Namur ;
- renforts dominicaux pour mobilité estudiantine.

Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :

- La liaison dessert également, avec certains parcours, les communes de Couvin et Viroinval (à étudier dans le cadre du redéploiement de la zone en 2021);
- La liaison dessert le PAE de Mettet (350 emplois) et le PAE Namur-Ouest-Floreffe (649 emplois) ;
- Ajout d'1 parcours supplémentaire/h en heures de pointe de Philippeville à Namur ;
- 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi.
- La liaison permettra de rejoindre Liège, via une correspondance prévue en gare de Namur. Elle permettra également de rejoindre Couvin via une correspondance prévue en gare de Philippeville (à étudier dans le cadre du redéploiement de la zone en 2021).

Projet de mobipôle à la gare de Philippeville (visite organisée vendredi 25/09 au matin)



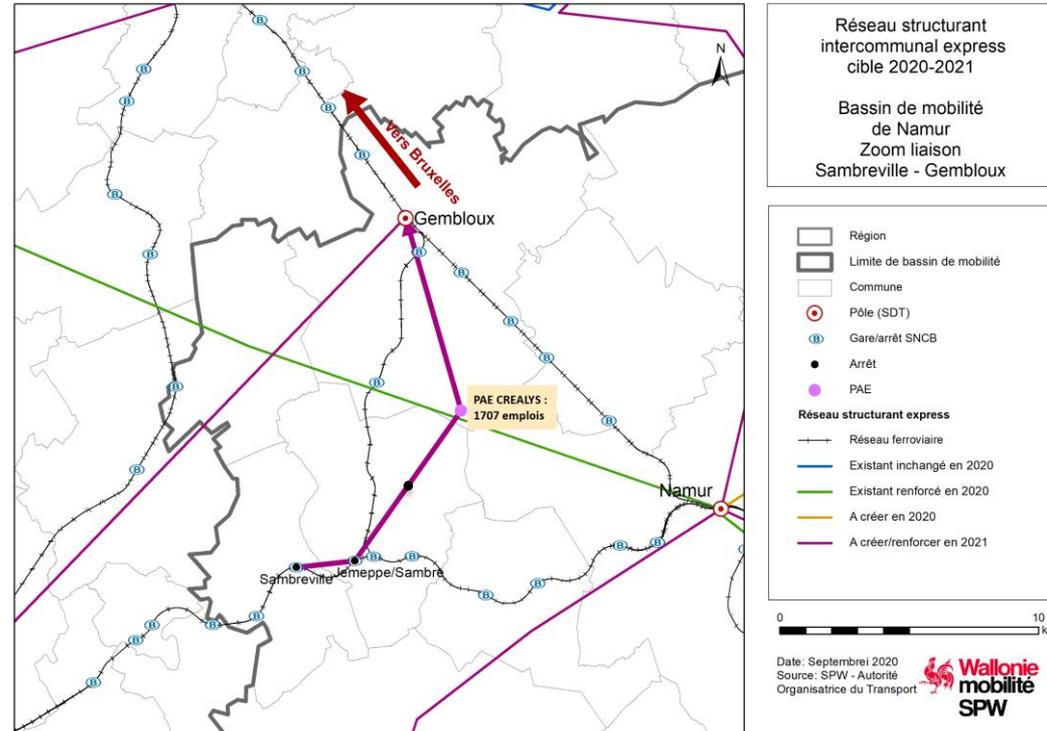
2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

Sambreville – Jemeppe/Sambre – Gembloux (création)

Cette nouvelle liaison est proposée via le Plan Régional de Transport Public de la zone de Gembloux (voir point 3.1.2) en complément de l'offre ferroviaire d'heures de pointe de la L144 (Jemeppe – Gembloux).

Les attentes régionales de l'offre cible pour cette liaison unidirectionnelle express sont les suivantes :

- 1 parcours toutes les deux heures vers Gembloux de 6h à 13h et vers Sambreville de 13h à 20h ;
- Cette liaison dessert le PAE de Créalys (1.707 emplois) ;
- Cette liaison permettra le matin de rejoindre Ottignies/Bruxelles via une correspondance en gare de Gembloux et d'en revenir l'après-midi.



2.1.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes (cfr fiches en annexe) :

- Bastogne – Marche-en-Famenne (- Somme-Leuze - Namur)
- Ciney - Dinant
- Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi
- Gesves – Namur
- Jodoigne – Incourt – Perwez – Ramillies – Eghezée - Namur
- Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré – Liège
- Nivelles – Genappe – Villers-la-Ville – Sombreffe – Namur
- Philippeville – Florennes – Mettet – Fosses-la-Ville – Floreffe – Namur
- Sambreville - Jemeppe-sur-Sambre - Gembloux

2.1.2. Commercialisation par l'OTW

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !



PRÉSENTATION DU RÉSEAU EXPRESS EN WALLONIE

Organe de Consultation des Bassins de Mobilité



Stéphane Thiery

Directeur du Marketing et de la Mobilité
Porte-parole

Direction Générale

Opérateur Transport de Wallonie



INTRO - ACCUEIL

Dans ce contexte perturbé (COVID 19), il faut rappeler toute l'importance du transport en commun.

Derrière le contexte sanitaire, il y a l'urgence environnementale: il faut amener le citoyen à faire le choix d'une autre mobilité en lui offrant des solutions concrètes, fiables et durable.

LIGNES EXPRESS

- **Mise en place d'un réseau structurant composé de 17 lignes Express (16 dès le 1^{er} octobre 2020 et la 17^{ème} le 1^{er} janvier 2021).**
- **Ambition: relier une ville à l'autre rapidement et en toute sécurité, en complément de l'offre de transport existante (notamment ferroviaire)**
- **Volonté de simplifier (un seul NOM EXPLICITE -> express) et amplifier (3 nouvelles lignes) l'offre de transport du TEC**

Bénéfices des lignes Express



Rapidité

Liaisons directes entre les villes wallonnes

Fréquence

Liaisons toute la journée et tout au long de l'année

Bénéfices des lignes Express



Intégration tarifaire

- Tarification Horizon+ (donnant accès à l'ensemble du réseau TEC wallon), disponible notamment sur carte Mobib
- Sans réservation

Pour qui ?

- B2C (scolaire, actifs, 65+....)
- B2B (régime tiers payant avec notre offre BUS'ness)



Bénéfices des lignes Express

Services à bord

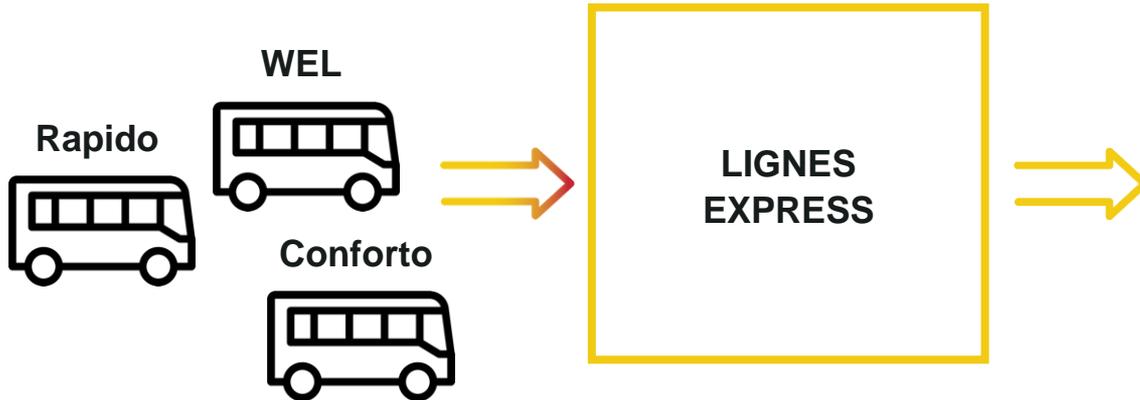
- Véhicules confortables

Progressivement,
déploiement dans les véhicules du/de:

- Wifi
- Ports USB

Bénéfices des lignes Express

Identité



Simplification = Un label unique -> Express

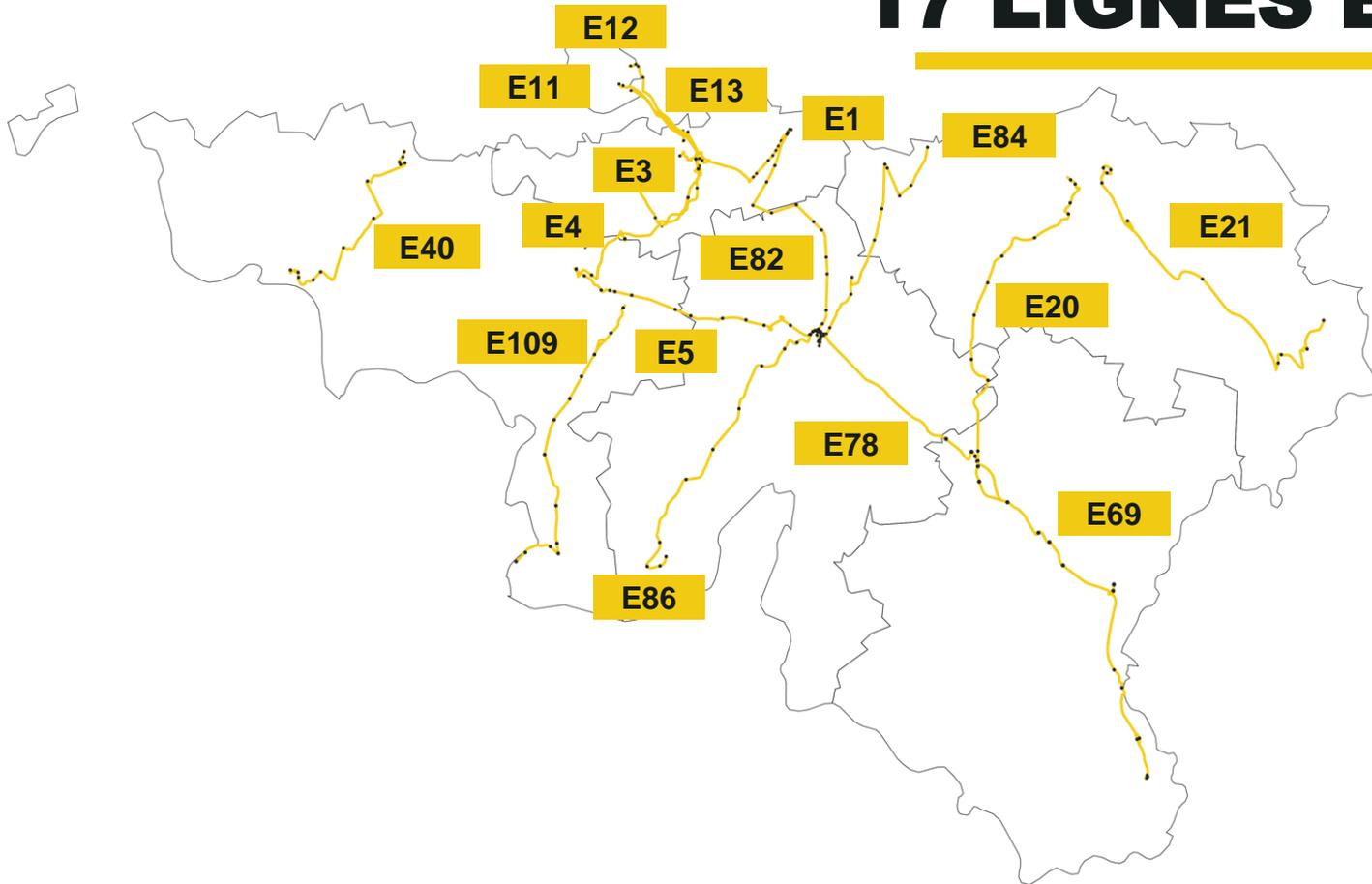
Facilement reconnaissable grâce à un intitulé de ligne qui commence par la lettre E

E



Jaune monochrome (progressivement décliné sur tout le réseau)

17 LIGNES EXPRESS



Grille tarifaire

HORIZON +
Tout le réseau

UN PEU				
Le titre unitaire (en €)				
	1 parcours	1 jour	3 jours	
  	5	8	16	
	5 ⁵⁰	10	-	

BEAUCOUP								
Le titre multiparcours (en €)								
	Multi			%	Multiflex			%
Multi4 4x 	  	13 ²⁰	9 ⁶⁰	%	Multiflex 4x 	  	13 ²⁰	9 ⁶⁰
		13 ²⁰	-				13 ²⁰	-
		-	-				13 ⁵⁰	-

À LA FOLIE								
L'abonnement  (en €)								
Âge	1 mois	%	4 mois	%	6 mois	%	1 an	%
6-11	-	-	-	-	-	-	gratuit	-
12-17	36	28 ⁸⁰	93 ⁵⁰	74 ⁸⁰	144	115 ²⁰	280	224
18-24	23 ⁵⁰	18 ⁸⁰	61	48 ⁸⁰	93 ⁵⁰	74 ⁸⁰	182	145 ⁶⁰
25-64	70	56	-	-	-	-	580	464
65+	-	-	-	-	-	-	36	gratuit

 Carte MOBIB rechargeable

 Carte MOBIB basic rechargeable

 Ticket sans contact jetable

 Billet de dépannage

Nos conditions générales sont d'application.

Où acheter son titre ?



SELF



basic



E-SHOP / E-SHOP MOBILE



basic



POINT TEC



**ESPACE TEC
MOBI-ESPACE TEC**



basic



Une campagne de communication pour promouvoir le réseau

À PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE,
NOUVELLE LIGNE EXPRESS
E84 NAMUR - HANNUT - WAREMME



NOUVELLE LIAISON DIRECTE & RAPIDE
CORRESPONDANCES SNCB

TEC LETEC.BE



E1

LE RAPIDO BUS 1 DEVIENT L'EXPRESS

E1 JODOIGNE - LOUVAIN-LA-NEUVE - OTTIGNIES



DIRECT RAPIDE & CONFORTABLE

TEC

À partir du 1^{er} octobre, le Rapido Bus 1 devient la ligne **EXPRESS E1**.

RAPIDE ET DIRECTE : La ligne E1 relie des points importants du Rabant wallon : de Jodogne à Ottignies, en passant par Louvain-la-Neuve, Thourout, Thourout-Belgiques, Thourout-Saint-Trond et Louvain-la-Neuve.

CONFORT : La ligne E1 sera principalement occupée par des véhicules confortables, progressivement équipés de Wi-Fi, de ports USB et avec un accès PMR.

TARIFS HORIZON : (Tout le réseau)

La tarification **HORIZON** s'applique à l'ensemble des lignes Express. Elle donne en plus accès à l'ensemble du réseau TEC.

À titre d'ex, le prix d'un trajet aller-retour de 15 minutes pour une personne, à ne pas confondre avec le tarif de base, est de 3,30€ (tarif hors frais de gestion de 0,20€).

Plus de détails sur le tarif encore plus attractif, abonnement, aide aux personnes handicapées, retrouvez-les sur le site **LETEC.BE** sous l'onglet "Régime tarifaire".

Tous les tarifs

avec cette approche tarifaire intégrée, il correspond à un tarif unique pour tous les trajets effectués sur cette ligne HORIZON. Le TEC continue à garantir l'accès à son territoire qui poursuit l'objectif de région V.I. 2019.



PERUWELZ > ATH

de Péruwelz à Ath et de Malmédy à Verviers.



Le TEC, un acteur public engagé pour une mobilité

+ responsable

+ simple

+ moderne

2.1.3. Mise en œuvre 2020/2021 par l'OTW



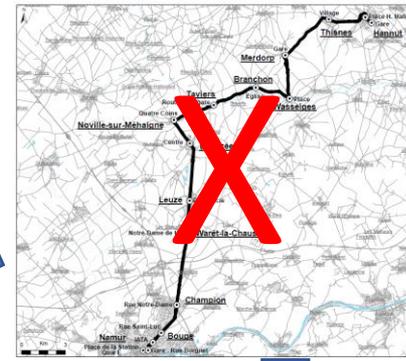
E84 Namur-Waremme (Express) (vers Namur) SCOLAIRE

Durée circulation	12345													
Circulation exceptionnelle														
<i>Renvoien bas de page</i>														
Waremme, Gare	6:20	7:20	8:20	9:20	10:20	11:20	12:20	13:20	14:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20
Omallestombes)	6:29	7:29	8:29	9:29	10:29	11:29	12:29	13:29	14:29	15:29	16:29	17:29	18:29	19:29
Braives (Chaussée Romaine)	6:33	7:33	8:33	9:33	10:33	11:33	12:33	13:33	14:33	15:33	16:33	17:33	18:33	19:33
Hannut, Gare	6:37	7:38	8:38	9:37	10:37	11:37	12:37	13:37	14:37	15:37	16:38	17:38	18:37	19:37
Hannut, place H. Hallet	6:40	7:43	8:43	9:40	10:40	11:40	12:40	13:40	14:40	15:40	16:43	17:43	18:40	19:40
Avin (Tige Jaquette)	6:49	7:54	8:54	9:49	10:49	11:49	12:49	13:49	14:49	15:49	16:54	17:54	18:49	19:49
Burdinne (Rue du Marais)	6:54	7:59	8:59	9:54	10:54	11:54	12:54	13:54	14:54	15:54	16:59	17:59	18:54	19:54
FemelmontPAE	7:07	8:12	9:12	10:07	11:07	12:07	13:07	14:07	15:07	16:07	17:12	18:12	19:07	20:07
Franc-Waest (Canefour)	7:12	8:17	9:17	10:12	11:12	12:12	13:12	14:12	15:12	16:12	17:17	18:17	19:12	20:12
Namur (center Somal)	7:20	8:25	9:25	10:20	11:20	12:20	13:20	14:20	15:20	16:20	17:25	18:25	19:20	20:20
Namur (CHR)	7:24	8:29	9:28	10:23	11:23	12:23	13:23	14:23	15:23	16:24	17:29	18:28	19:23	20:23
Namur (Rue du Premier Lanciers)	7:28	8:34	9:32	10:27	11:27	12:27	13:27	14:27	15:27	16:28	17:32	18:31	19:26	20:26
Namur (Pl. de la Station - Quai E)	7:31	8:37	9:35	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:33	17:37	18:34	19:29	20:29
<i>Numéro de voyage</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

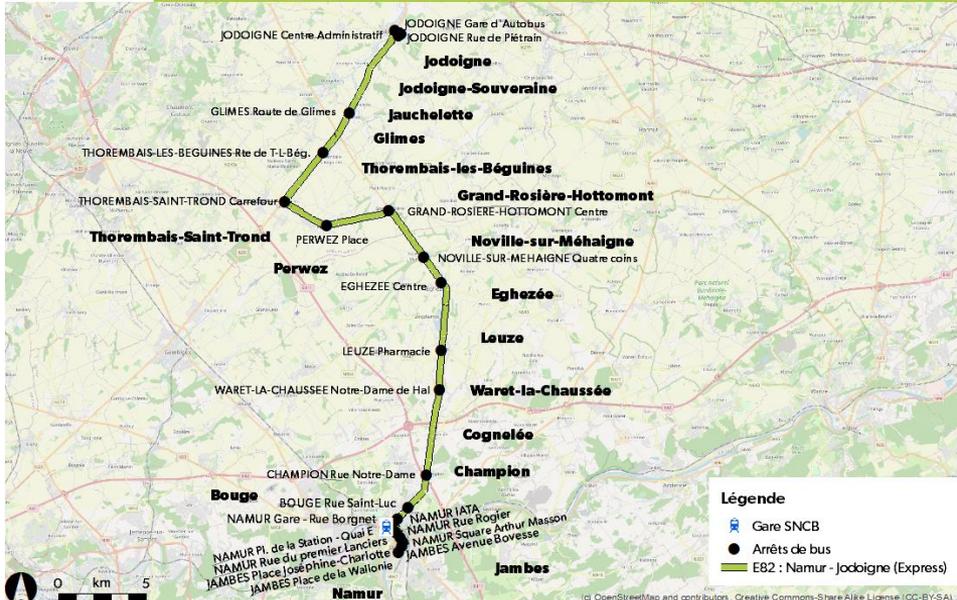
Durée circulation	12345													
Circulation exceptionnelle														
<i>Renvoien bas de page</i>														
Namur (Gare - Porte de Fer)	6:27	7:23	8:23	9:27	10:27	11:27	12:27	13:27	14:27	15:27	16:23	17:23	18:27	19:27
Namur (Rue du Premier Lanciers)	6:29	7:25	8:25	9:29	10:29	11:29	12:29	13:29	14:29	15:29	16:25	17:25	18:29	19:29
Namur (CHR)	6:34	7:31	8:31	9:34	10:34	11:34	12:34	13:34	14:34	15:34	16:31	17:31	18:34	19:34
Namur (center Somal)	6:38	7:35	8:35	9:38	10:38	11:38	12:38	13:38	14:38	15:38	16:35	17:35	18:38	19:38
Franc-Waest (Canefour)	6:46	7:43	8:43	9:46	10:46	11:46	12:46	13:46	14:46	15:46	16:43	17:43	18:46	19:46
FemelmontPAE	6:51	7:48	8:48	9:51	10:51	11:51	12:51	13:51	14:51	15:51	16:48	17:48	18:51	19:51
Burdinne (Rue du Marais)	7:04	8:01	9:01	10:04	11:04	12:04	13:04	14:04	15:04	16:04	17:01	18:01	19:04	20:04
Avin (Tige Jaquette)	7:09	8:06	9:06	10:09	11:09	12:09	13:09	14:09	15:09	16:09	17:06	18:06	19:09	20:09
Hannut, place H. Hallet	7:18	8:17	9:17	10:18	11:18	12:18	13:18	14:18	15:18	16:18	17:17	18:17	19:18	20:18
Hannut, Gare	7:22	8:22	9:22	10:22	11:22	12:22	13:22	14:22	15:22	16:22	17:22	18:22	19:22	20:22
Braives (Chaussée Romaine)	7:27	8:27	9:27	10:27	11:27	12:27	13:27	14:27	15:27	16:27	17:27	18:27	19:27	20:27
Waremme, Gare	7:40	8:40	9:40	10:40	11:40	12:40	13:40	14:40	15:40	16:40	17:40	18:40	19:40	20:40
<i>Numéro de voyage</i>	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

Toujours au 1^{er} octobre 2020 :

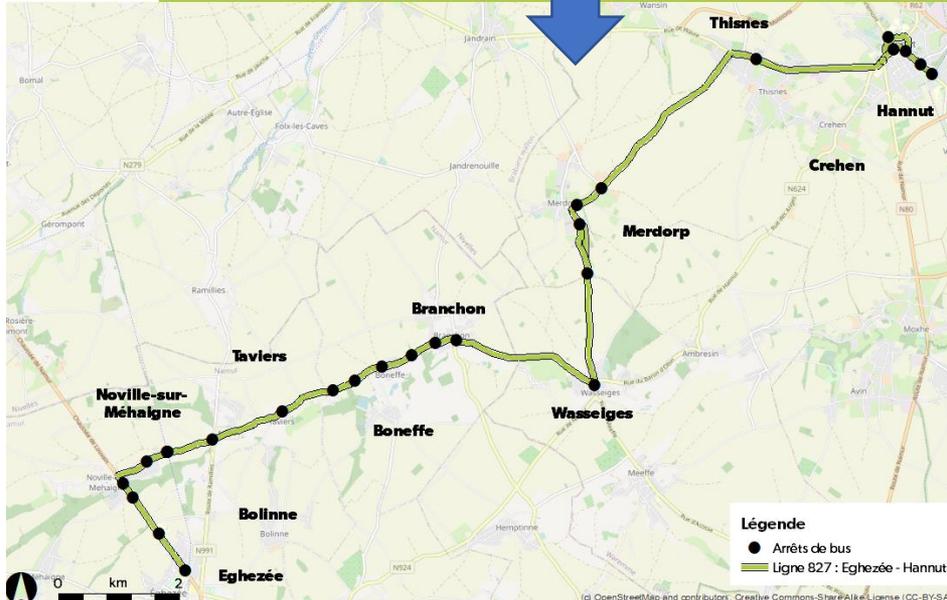
- E82 Namur – Jodoigne (ex-82) : renumérotation
- 81 Namur – Hannut (express) devient E82 (Namur-Eghezée) et 827 (Eghezée-Hannut) sans impact sur itinéraires & horaires



TEC Ligne E82 Namur - Jodoigne (Express)



TEC Ligne 827 Eghezée - Hannut



Et enfin, encore au 1^{er}
octobre 2020 :

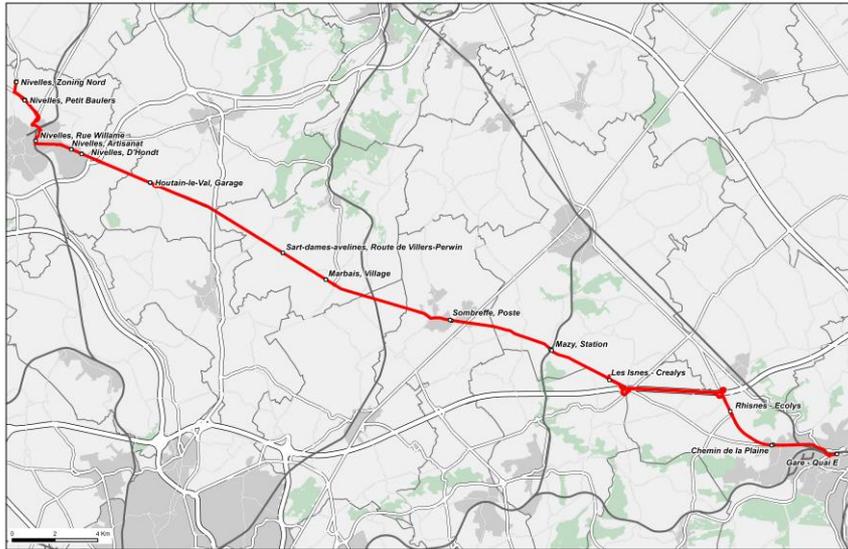
E86 Namur – Couvin
(ex-56) :
renumérotation



Valable à partir du 1/10/2020

Toujours au 1^{er} octobre 2020 :

**Express 5
Nivelles - Namur**



E5: Nivelles – Namur

Renforcement de l'offre à 1 bus
par heure (6-20h en semaine)
Ajout de plusieurs arrêts (Nivelles
Nord, Mazy)
Nouvelle livrée dès le 1/10
Suppression de la réservation et
tarification H+

Encore et toujours au 1^{er} octobre 2020 :

Liaison Bastogne – Marche – Namur

Au 1/10/20, ligne 88 « Bastogne – Namur »

- devient E78 « Bastogne – Marloie – Marche – Namur »
- ajout d'un parcours le matin vers Namur et vers Bastogne le soir
- renfort de la liaison entre Bastogne et Marche du lundi au samedi
- Desserte de Marloie gare avec correspondances train de/vers Bruxelles



2.1.3. Réseau express

→ 2021 (printemps ou automne, à définir) :

- E86 Namur-Couvin :
projet de renforcement de la fréquence en heures de pointe semaine entre Philippeville et Namur
- Gesves – Namur :
projet de création de ligne express (voir ci-après)
- Ciney – Dinant :
projet de création de ligne express (voir ci-après)
- E20 Marche-Liège :
dans le cadre du développement des lignes express, la Direction territoriale Liège-Verviers a reçu pour mission de développer l'offre de la ligne WEL Liège-Marche avec, en semaines scolaires et vacances, une fréquence d'un voyage par heure dans les deux sens entre 6h et 20h.
Le samedi, la ligne doit rouler de 6 à 20h à raison d'un voyage toutes les deux heures dans les deux sens. Lors d'une première étape, prévue le 1er octobre 2020, la fréquence sera déjà améliorée en semaine (mais pas d'offre le samedi), et l'itinéraire sera limité aux Guillemins. A partir d'avril 2021, la ligne circulera selon l'offre cible déterminée

2.1.3. Réseau express

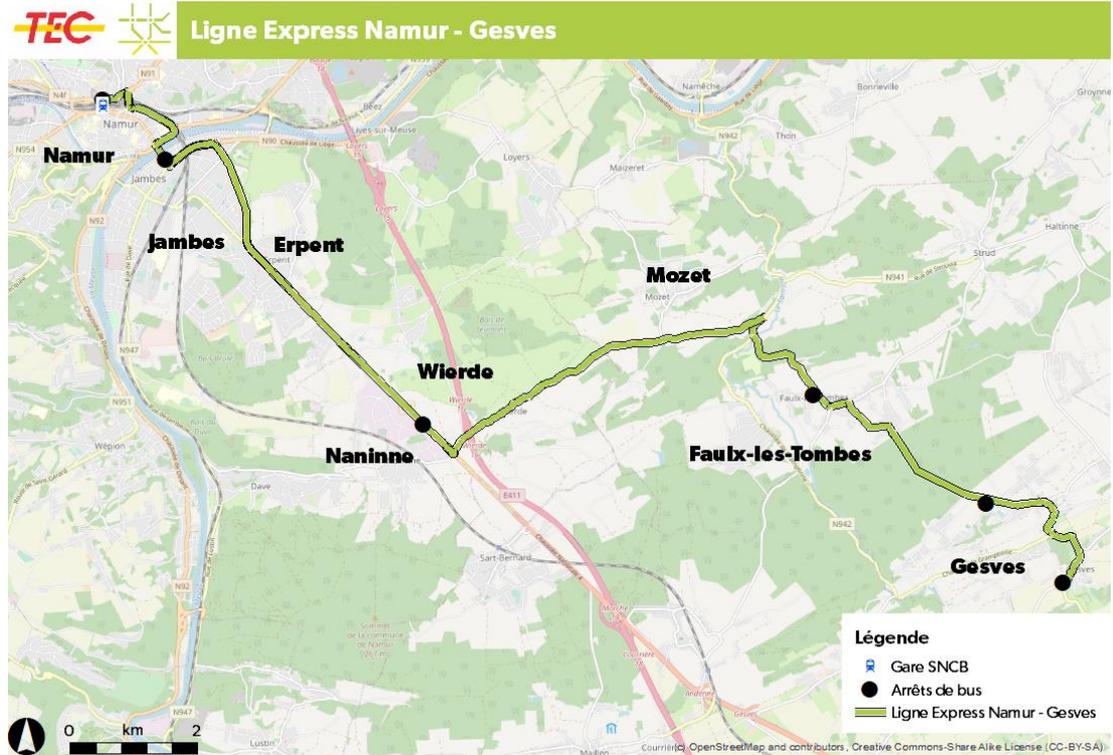
→2021 (automne, à confirmer) :

Gesves – Namur : création

1 bus/h en HP (semaine)
(1 seul sens)

Questions à étudier :

- Itinéraire à confirmer
- Arrêts ?
- Enjeux Assesse liés ?
- Optimisation des autres lignes à proximité ?
- Capacité véhicule



2.1.3. Réseau express

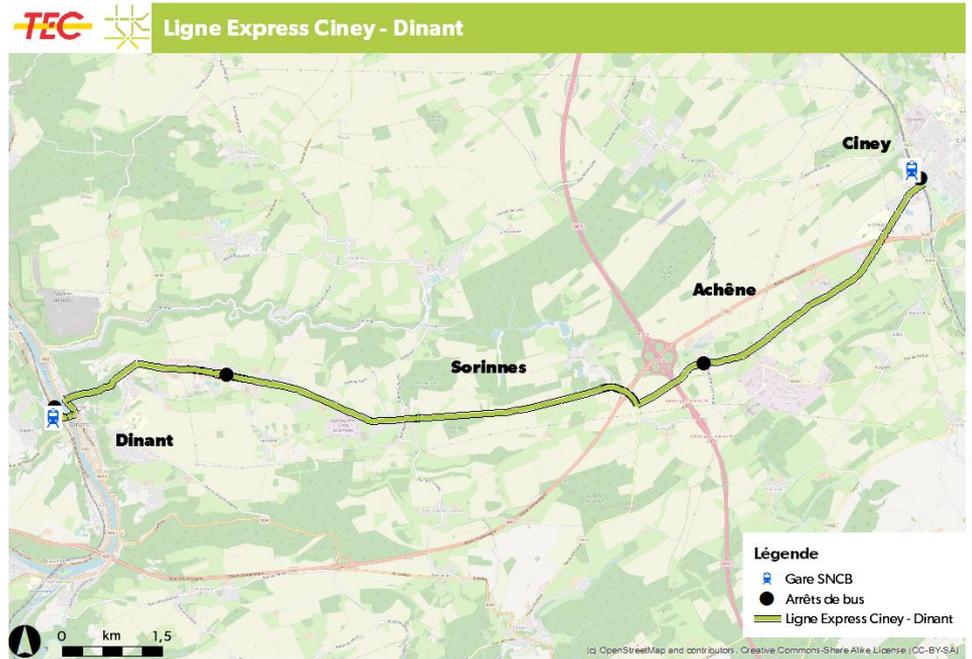
→2021 (automne, à confirmer) :

Ciney – Dinant : création

- 1 bus/h/s en HP (semaine)
- 2 bus/ 2h/s samedi

Questions à étudier :

- Itinéraire à confirmer
- Arrêts ?
- Optimisation des autres lignes à proximité ?
- Capacité véhicule



2.1.3. Avis de l'Organe de Consultation

2.2. Connexion du solde des communes au réseau structurant

2.2. Connexion du solde des communes au réseau structurant

Documents préparatoires transmis

Définition de « réseau structurant » (à l'échelle régionale)

1. ferroviaire  
2. express **EXPRESS**
 - complémentarité avec le réseau ferroviaire
 - vitesse commerciale est maximisée et supérieure à 35 km/h
 - itinéraire principalement sur voiries régionales
 - principe d'un seul arrêt par commune et par PAE
 - desserte est assurée par un véhicule confortable
3. principal ~~TEC~~
 - complémentarité avec le réseau ferroviaire ou express
 - itinéraire principalement sur voiries régionales
 - principe d'un arrêt par localité
 - liaison et niveau de service ont fait l'objet d'une étude de redéploiement

2.2. Connexion du solde des communes au réseau structurant

Méthodologie en 5 étapes

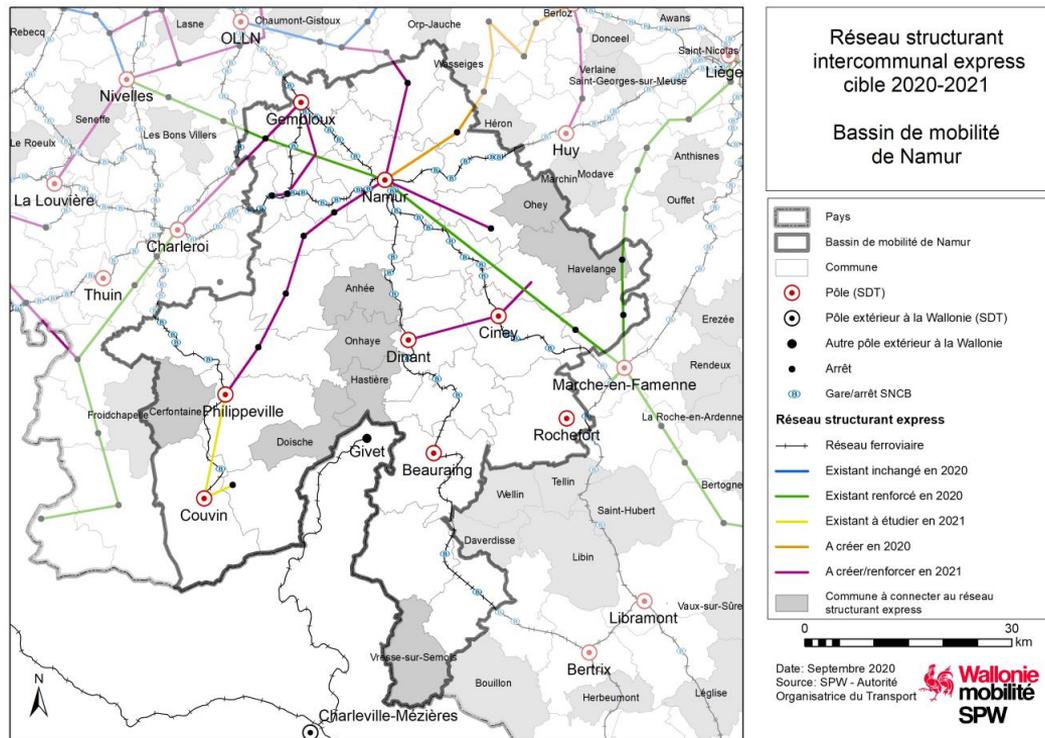
1. **Identification** des communes restant à connecter au réseau structurant ferroviaire et Express
2. **Caractérisation** des communes identifiées (à l'étape 1)
3. **Priorisation** des communes identifiées en vue de planifier leur étude
4. **Identification du pôle de destination principal** des 5 premières communes
5. **Identification de l'offre** de mobilité adéquate

2.2. Connexion du solde des communes au réseau structurant

1. Identification des communes restant à connecter au réseau structurant ferroviaire et Express :

Huit communes concernées :

1. Anhée
2. Doische
3. Cerfontaine
4. Hastière
5. Havelange
6. Ohey
7. Onhaye
8. Vresse/Semois



2.1.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur

- **la méthodologie d'identification des communes à connecter au réseau structurant**
- **la caractérisation et la priorisation des communes**
- **la méthodologie d'identification du pôle et de l'offre desservant celui-ci.**

Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport de présenter à sa prochaine session la caractérisation et la priorisation des communes à connecter au réseau structurant.

De plus, il s'agira alors d'initier les projets ad-hoc avec l'OTW et les communes concernées pour la mise en œuvre des étapes 4 et 5.

3. Réseaux TEC

3.1. Redéploiement

3.1.1. Ajustement de la méthodologie

3.1.1. Ajustement de la méthodologie

Documents préparatoires transmis

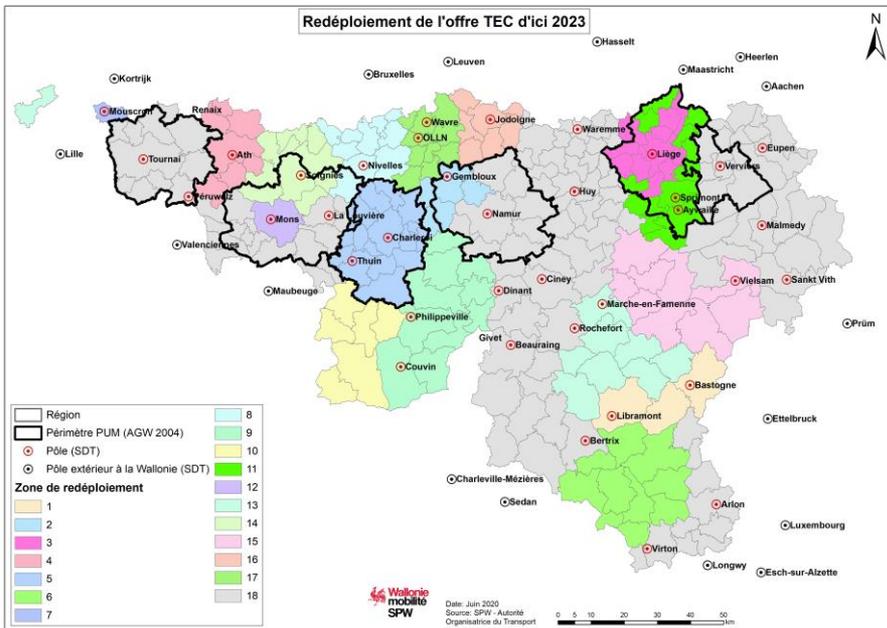
Type de réseau	Niveau	Caractéristiques principales
Réseau intercommunal	Structurant ferroviaire	Sur réseau ferroviaire ; Capacitaire ; Cadencé InterCity (IC) / heures de pointe (P) / desserte fine (L) / Suburbain (S)
	Structurant Express	Sur voiries régionales ; Rapide (min 35 km/h) ; Confortable ; Principe de 1 arrêt par commune et par ZAE/PAE ; Cadencé
	Structurant principal	Sur voiries régionales ; Nombre d'arrêts plus élevés (1 par localité) ; Cadencé

3.1.1. Ajustement de la méthodologie

Documents préparatoires transmis

Type de réseau	Niveau	Caractéristiques principales
Réseau intercommunal	Structurant ferroviaire	Sur réseau ferroviaire ; Capacitaire ; Cadencé InterCity (IC) / heures de pointe (P) / desserte fine (L) / Suburbain (S)
	Structurant Express	Sur voiries régionales ; Rapide (min 35 km/h) ; Confortable ; Principe de 1 arrêt par commune et par ZAE/PAE ; Cadencé
	Structurant principal	Sur voiries régionales ; Nombre d'arrêts plus élevés (1 par localité) ; Cadencé
Réseaux urbains	Tram - BHNS	Rapide (min. 20 km/h) ; Direct ; Capacitaire ; Fréquent et fiable
	Structurant principal	Rapide (min. 20 km/h) ; Direct ; Fréquent
Mobilité locale	Secondaire	Réseau de desserte complémentaire de proximité
	Liaisons secondaires	Sur voiries communales ; Desserte fine
Réseau scolaire	Services de mobilité locale flexibles	En rabattement/complémentaire au réseaux intercommunal et urbain
	Lignes régulières	De 1 à 2 A/R en heures de pointe par jour scolaire
	Transport scolaire	Circuits de carence ¹

3.1.1. Ajustement de la méthodologie



Numéro	Zone géographique	Type de territoire (autour du pôle urbain)	Nouveau Plan de transport régional	Mise en œuvre opérationnelle
1	Libramont-Bastogne	non-urbain	2019	septembre 2020
2	Gembloux	non-urbain	2020	à définir
3	Liège (zone à haut niveau de service)	urbain	2020	2020-2025
4	Ath	non-urbain	2020-2021	2021-2022
5	Charleroi (zone PUM)	urbain	2021	2022-2025
6	Florenville	non-urbain	2020-2021	2021-2022
7	Mouscron	urbain	2021	2022
8	Nivelles	non-urbain	2021	2022
9	Philippeville	non-urbain	2021	2022
10	Chimay - Beaumont	non-urbain	2022	2023
11	Liège (reste de l'agglomération)	non-urbain	2022	2023
12	Mons	urbain	2022	2023-2024
13	OLLN-Wavre	non-urbain	2022	2023
14	Soignies	non-urbain	2022-2023	2023
15	Vielsalm/Manhay	non-urbain	2022	2023
16	Jodoigne	non-urbain	2023	2024
17	Marche (sud)	non-urbain	2023	2024
18	Autres communes	non-urbain	2020-2023 (uniquement lignes principales)	2021-2024

3.1.1. Ajustement de la méthodologie

Méthodologie en 7 étapes

1. Réalisation d'un diagnostic mobilité
2. Présentation en OCBM du diagnostic
3. Ateliers techniques de co-construction du réseau cible
4. Présentation en OCBM du Plan Transport de la zone
5. Etudes opérationnelles (OTW)
6. Mise en œuvre (OTW)
7. Evaluation

3.1.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur la méthodologie de redéploiement et prend acte, qu'après l'étude du redéploiement de la zone de Gembloux en 2020, l'autre étude de redéploiement prévue au sein du bassin de mobilité de Namur concerne la zone pluricommunale de Philippeville en 2021. Cette zone comporte 10 communes :

- | | |
|--------------------|------------------|
| 1. Anhée | 6. Hastière |
| 2. Couvin | 7. Mettet |
| 3. Doische | 8. Onhaye |
| 4. Florennes | 9. Philippeville |
| 5. Fosses-la-Ville | 10. Viroinval |

3.1.2. Plan régional de Transport public de la zone Gembloux

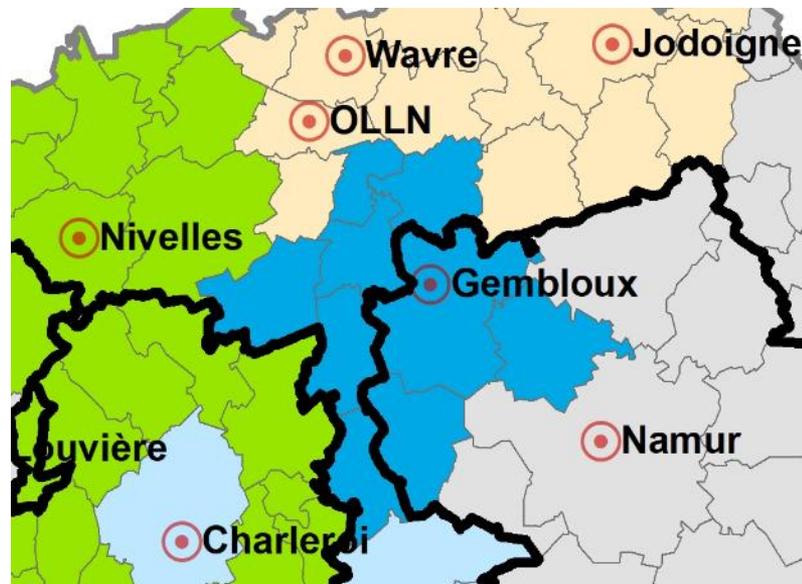
3.1.2. Plan régional de Transport public de la zone Gembloux

Documents préparatoires transmis

Communes dont on étudie les flux internes, ainsi qu'entrants et sortants (principalement vers les pôles de OLLN-Wavre, Namur et Charleroi) :

Gembloux	
La Bruyère	Chastre
Jemeppe-sur-Sambre	Villers-la-Ville
Sambreville	Walhain
Sombreffe	Mont-Saint-Guibert

Bassin de Namur



3.1.2. Plan régional de Transport public de la zone Gembloux

Etude tactique

Premier atelier technique de partage du diagnostic mobilité et de co-construction du réseau-cible (20/02/2020) avec AOT, SPW M&I (Planification), OTW, SNCB, Communes, Province BW, IEW et UWE

Etat d'avancement (OCBM du 12/05/2020)

Deuxième atelier technique avec les élus et OTW (27/05/2020)

Multiples rencontres de travail avec les Communes, SPW Planif, OTW, SNCB, BEP et IEW (de juin à septembre)

Présentation du Plan Régional de Transport public (zone Gembloux) en OCBM (24/09/2020) ▶ Avis OCBM

Officialisation du Plan Régional de Transport public (zone Gembloux) par la Région (AOT)

Etudes opérationnelles

Etudes opérationnelles (itinéraire, arrêts, horaire, commercialisation, correspondance) par l'OTW ▶ Avis OCBM

Approbation/avis des modifications opérationnelles par la Région (AOT)

Exploitation de l'offre

Mise en service des créations/modifications de l'offre

Evaluations ▶ Avis OCBM

3.1.2. Plan régional de Transport public de la zone Gembloux

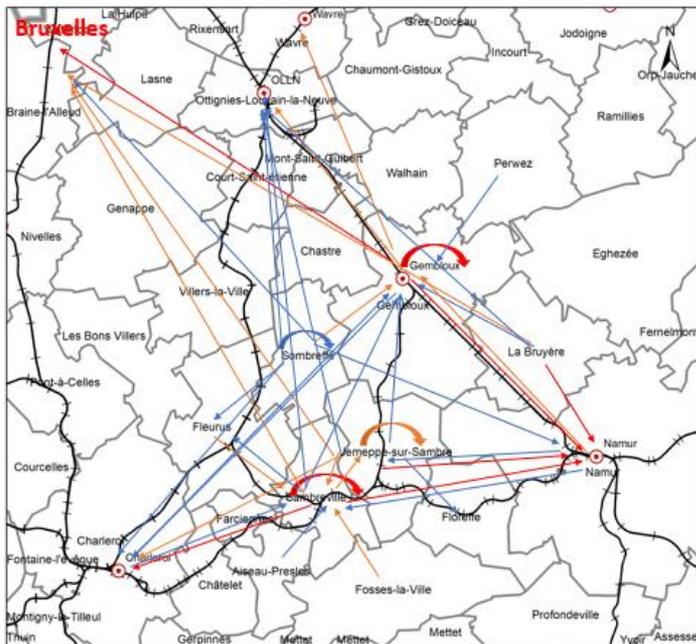
Documents préparatoires transmis

Suites aux derniers contacts avec les parties prenantes locales :

1. Modification de la liaison scolaire « Ligny - Sombreffe - Corroy – Gembloux »
 - Intégration des villages de Boignée et Tongrinne
2. Modification de la liaison secondaire « Jemeppe – Les Tiennes - Onoz - Saint-Martin – Balâtre »
 - Intégration du village de Mazy, afin d’offrir la correspondance avec la liaison Express à Mazy (vers Namur), en lieu et place de la correspondance ferroviaire à Jemeppe
3. Création de la liaison Gembloux – Walhain – MSG (Corbais) – LLN – Wavre – Wavre Nord

3.1.2. Plan régional de Transport public de la zone Gembloux

Documents préparatoires transmis

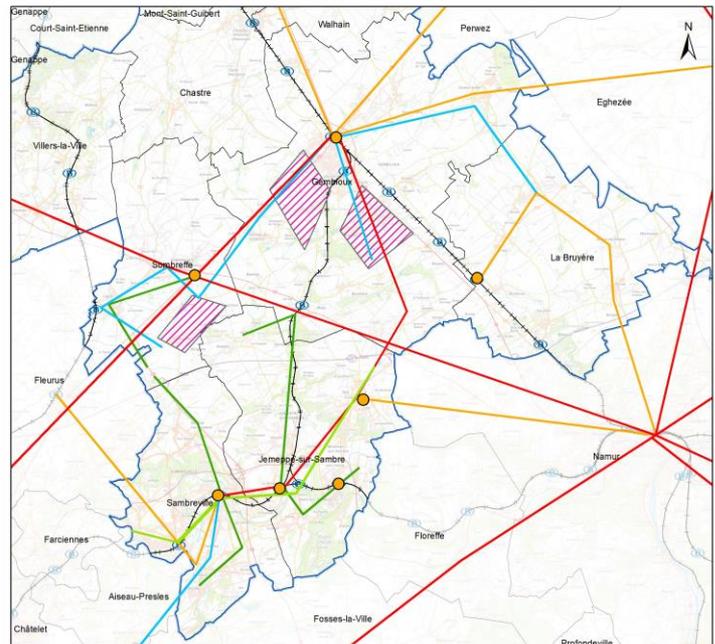


Zone de Gembloux
Flux de déplacements
Total

- + 1000 voyages
- 500 – 999 voyages
- 200 – 499 voyages



Source: ONSS 2017, FWB 2018, ACRES 2017-2018 et CREF 2016-2017
Carte réalisée par le SPW - AOT



Zone de redéploiement
de Gembloux
Proposition de
Plan de Transport

- Commune
- ▭ Périmètre à l'étude
- Réseau ferroviaire
- ⊕ Gare
- Véloroutes SPW
- Réseau express cible 2023
- Liaisons cibles : proposition AOT**
- Express
- Principale
- Secondaire
- Secondaire urbaine
- Scolaire
- ▨ Mobilité locale à développer
- Point d'intermodalité



Carte réalisée par le SPW - AOT en septembre 2020



3.1.2. Plan régional de Transport public de la zone Gembloux

Liaisons Express et principales	Hiérarchisation	Jours de semaine	Jours de vacances	Samedi	Dimanche	km annuels
Auvelais – Jemeppe – Spy – PAE Créalys - Les Isnes - Gembloux	Express	1 bus/2h, de 6h à 20h	1 bus/2h, de 6h à 20h	0	0	52.000
Gembloux – Walhain – Corbais – LLN - Wavre	Principale	2 bus/h, de 6h à 20h	2 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h, de 9h à 19h	1 bus/2h de 9h à 19h	480.000
Spy - Temploux - Suarlée - Belgrade - St-Servais - Namur	Principale	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h, de 9h à 19h	1 bus/2h de 9h à 19h	135.000
St-Denis-Bovesse (gare) – Bovesse – St-Denis - Meux – Villers-lez-Heest -Emines – Namur	Principale	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h de 9h à 19h	1 bus/2h de 9h à 19h	230.000
Eghezée – Grand-Leez - Gembloux	Principale	1/h, de 6h à 9h, 16h-19h	1/h, de 6h à 9h, 16h-19h	0	0	37.000
Perwez - Thoremuais-St-Trond - Sauvenière - Gembloux	Principale	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/2h, de 9h à 19h	1 bus/2h de 9h à 19h	145.000
Fleurus - Wanfercée-Baulet - Tamines - Falisolle - Auvelais	Principale	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h de 9h à 19h	1 bus/2h de 9h à 19h	155.000

3.1.2. Plan régional de Transport public de la zone Gembloux

Liaisons secondaires et scolaires	Hiérarchisation	Jours de semaine	Jours de vacances	Samedi	Dimanche	km annuels
Moignelée-Tamines-Falisolle-Auvelais-Jemeppe-Spy	Secondaire	2 bus/h, de 6h à 20h	2 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h, de 9h à 19h	1 bus/2h de 9h à 19h	460.000
Mornimont – Moustier - Ham-sur-Sambre – Jemeppe	Secondaire	1 bus/h de 6h à 20h	1 bus/h, de 6h à 20h	1 bus/h de 9h à 19h	1 bus/2h de 9h à 19h	76.000
Auvelais -Velaine/Sambre –Velaine-PAE de Boignée	Secondaire	1 bus/2h, de 6h à 20h (1/h en HP)	1 bus/2h, de 6h à 20h (1/h en HP)	1 bus/2h de 9h à 19h	0	66.000
Falisolle - Arsimont - Auvelais	Secondaire	1 bus/2h, de 6h à 20h (1/h en HP)	1 bus/2h, de 6h à 20h (1/h en HP)	1 bus/2h de 9h à 19h	0	36.000
Jemeppe-Les Tiennes-Onoz-Mazy- St-Martin - Balâtre	Secondaire	1 bus/2h, de 6h à 20h (1/h en HP)	1 bus/2h, de 6h à 20h (1/h en HP)	1 bus/2h de 9h à 19h	0	55.000
Sombreffe - Ligny - PAE de Boignée	Secondaire	1 bus/h, de 6h à 9h et 16h-19h	1 bus/h, de 6h à 9h et 16h-19h	0	0	24.000
Meux - Grand-Leez - Gembloux	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0	10.000
Bossière-Gembloux	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0	3.000
Ligny-Sombreffe-Corroy-le-Château-Gembloux	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0	20.000
Aiseau-Sambreville	Scolaire	1 A/R en HP	0	0	0	7.000

3.1.2. Plan régional de Transport public de la zone Gembloux

Avantages

- Adaptation à l'évolution de la **demande réelle de mobilité**
- **Meilleure appropriation du réseau** via sa clarification (en termes d'itinéraires et d'horaires)
- **Valorisation du réseau ferroviaire** là où il est présent
- Des **correspondances** seront organisées entre réseaux bus et ferroviaire, afin de favoriser l'intermodalité
- **Desserte améliorée de villages** et augmentation du niveau de service
- **Mise en oeuvre de solutions de mobilité locale flexibles**

3.1.2. Plan régional de Transport public de la zone Gembloux

Ampleur kilométrique

1. Offre structurante SNCB : renforcée en décembre 2020 (roadshow le 15/10/2020 à 14h00) 
2. Offre structurante Express/principale (inexistante avant 2018): +/- 400.000 km sur la zone (soit +/- 30% des +1.175.000 km) **EXPRESS**
 1. Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - **Sombreffe** – **Namur** : +375.000 km
 2. **Gembloux** - **Sombreffe** - Fleurus – Charleroi : +250.000 km
 3. **Auvelais** – **Jemeppe** – **Spy** – **PAE Créalys** - **Les Isnes** – **Gembloux** : +50.000 km
 4. **Gembloux** – Walhain – Corbais – LLN – Wavre (Nord): +500.000 km
3. Offre bus redéployée : 1.450.000 Mkm (inchangée) **TEC**
4. Offre de mobilité locale flexible : solutions et ampleur à affiner pour cette première zone de redéploiement

3.1.2. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe recommande à l'AOT d'officialiser le Plan régional de Transport public sur la zone de Gembloux afin de permettre à l'OTW, sur base de ce Plan de Transport, d'étudier et planifier les évolutions de l'offre nécessaires en vue de présenter plusieurs scénarios opérationnels d'évolution de l'offre lors de la prochaine réunion de l'OCBM de Namur.

3.2. Modifications opérationnelles de l'offre TEC

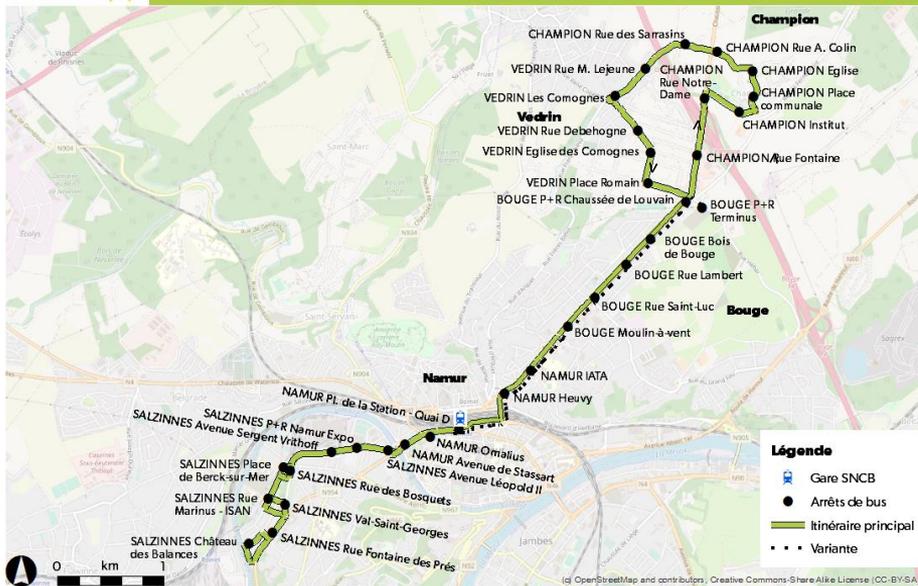
3.2.1. Plan Transport détaillé OTW 2020 pour le bassin de Namur

Réseau TEC

Plan transport 2020

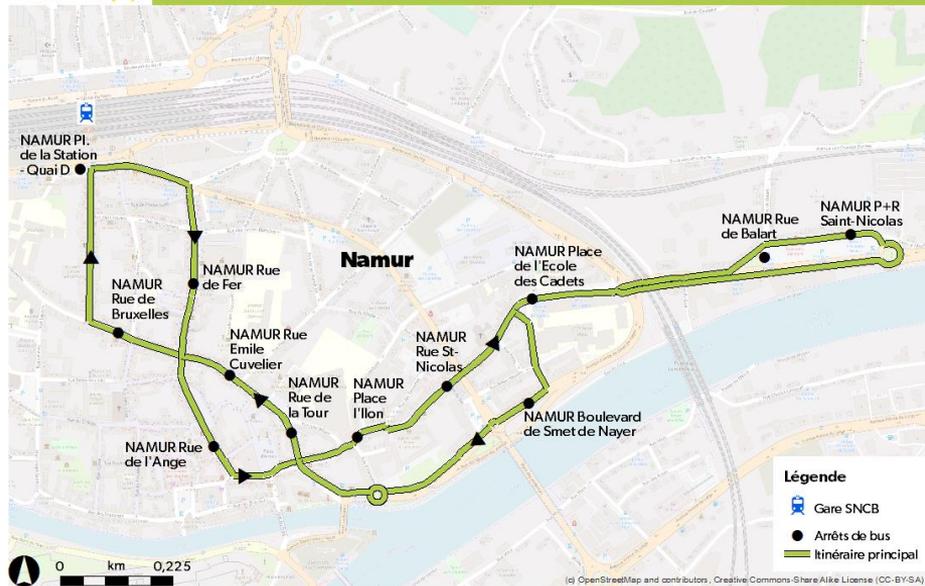
- Modification ligne 27 et 51 (cf. P+R de Bouge)
- Multiples petites adaptations (itinéraires, arrêts, temps de parcours, ...)

TEC Ligne 27 : Salzinnes (Balances) - Champion - Vedrin (Comognes)



Valable à partir du 1/09/2020

TEC Ligne 51 Namur (Gare) - Namur (P+R St-Nicolas)



Valable à partir du 1/09/2020

2. Réseau TEC

Plan transport 2020 (1^{er} octobre)

- Quadrant Sud LLN
 - Mise en place de deux lignes supplémentaires
 - 51 Villers-la-Ville – Louvain-la-Neuve
 - **52 Gembloux – Chastre – Louvain-la-Neuve**
 - Adaptation de la L27 Villers-la-Ville – Gembloux et L34 Chastre – Walhain – Louvain-la-Neuve
 - Une partie de l’itinéraire de la L27 est repris par la L51 en Villers et St-Gery.
Correspondance entre la L51 et la L27 pour continuer la liaison vers Gembloux.
 - Suppression des parcours peu fréquentés sur les L28, L30 et Desserte de Marchés
 - Impact sur la desserte hypercentre Gembloux au 1/1/2021 (lignes 25, 27, 147/247/347)

3.2.2. Plan Transport détaillé OTW 2021 pour le bassin de Namur

2. Réseau TEC

Plan transport 2021

Lignes urbaines namuroises 1 et 9 : augmentation de fréquence au 1/1/2020 (planning à confirmer d'ici octobre)

Doublement fréquence des lignes 1 et 9 sur leurs sections Saint-Marc – Namur d'une part, et Flawinne – Namur d'autre part (fréquence de 15 minutes en semaine et le samedi, toute la journée)

Quartiers dont l'habitat s'est fortement densifié ces dernières années.

Adaptation en parallèle des itinéraires des lignes A et 80 pour rendre les déplacements des habitants concernés plus direct vers Namur (trajet plus direct dans un cas, sans correspondance dans l'autre).

L'impact sur l'offre de référence est d'environ 160.000 km OMC.



2. Réseau TEC

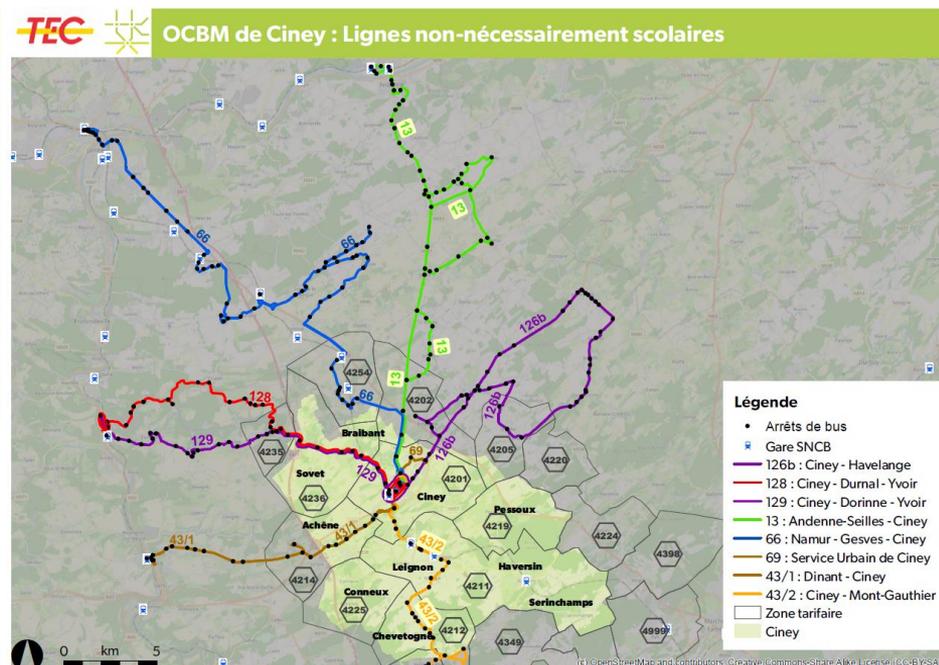
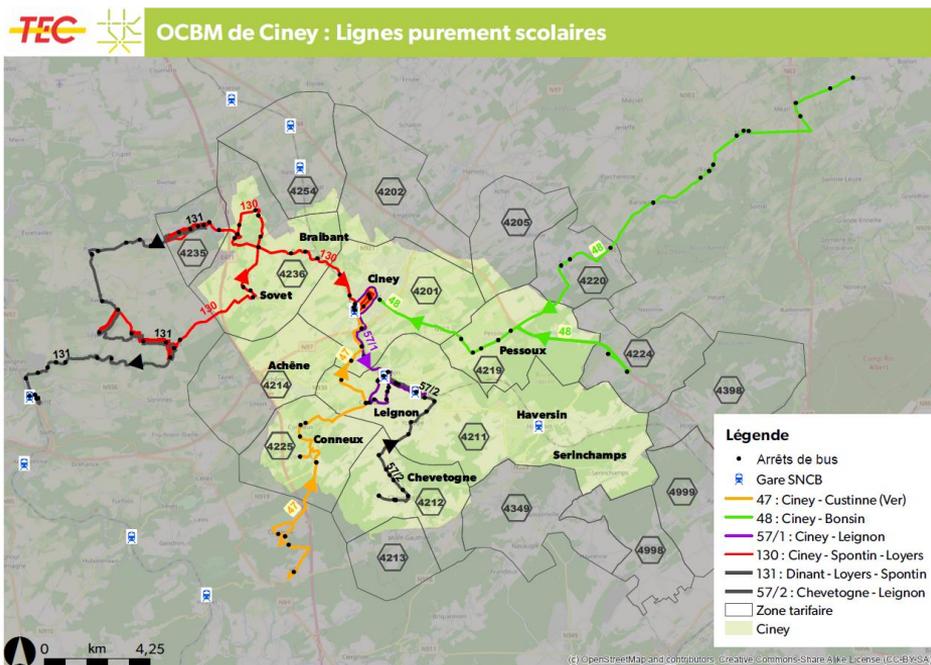
Plan transport 2021

- Optimisation de l'offre scolaire autour de Ciney à septembre 2021 : planning à confirmer
- Multiples petites adaptations (itinéraires, arrêts, temps de parcours, ...)
- Liaison Gembloux – Louvain-la-Neuve – Wavre
 - Itinéraire direct par la N4
 - Besoins d'infrastructure: Bandes bus sur la N4, Traversée de Corbais

Optimisation de l'offre scolaire autour de Ciney à septembre 2021

Diagnostic à ce stade : des bus très remplis, et des bus très peu remplis... au même moment (parfois 3-4 voyageurs).

→ Diagnostic non terminé ; contact sera pris avec Communes & AOT d'ici fin 2020



Prochaine réunion au printemps 2021

Merci pour votre attention,
n'hésitez pas à nous contacter :
bassins.mobilite@spw.wallonie.be